COMMUNE DE SAINT-SÉVERIN - 16390

PROCÈS-VERBAL

Réunion du Conseil Municipal du 05 MARS 2019

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF, LE CINQ DU MOIS de MARS à 19 H 00 le Conseil Municipal de SAINT-SÉVERIN s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain RIVIÈRE, Maire.

Etaient présents: M. Mmes RIVIÈRE Alain - BENOIT Patrick - DESAGE Sébastien - FOURRÉ-GALLURET Karine - GALLÈS Patrick - GENDRON Teddy - MARCADIER Christian - MERCIER Bruno - MOREAU Jean Clément - MORGAN Andréa - PLANTIVERT Marie Edith - SIMONET Sylvette - SOCHARD Jacky - TÉLÉMAQUE Marie-Claude.

A été élu Secrétaire de séance : MORGAN Andréa

Date de convocation : 27/02/2019
Nombre total de conseillers : 15
Nombre de membres présents : 14
Absent excusé : M. MÉAR Emmanuel

Majorité absolue : 8

Validation du procès-verbal du 29 janvier 2019

Aucune remarque n'étant formulée, le Conseil Municipal valide le procès-verbal du 29 janvier 2019.

<u>05032019.05</u> - Demande de subventions pour l'aménagement de deux logements au n° 18 rue du Périgord

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise le 29 janvier 2019 où le conseil avait décidé d'autoriser M. le Maire à déposer une demande de conventionnement, pour les 2 logements qui vont être créés au N°18 Rue du Périgord, auprès de la Direction Départementale des Territoires – DDT afin de bénéficier d'une subvention du Département de la Charente.

Si le Conseil décide toujours de conventionner ces logements la commune ne pourra pas bénéficier de la DETR.

Il rappelle que s'agissant d'un investissement à usage locatif, cette opération n'est pas éligible au FCTVA.

M. le Maire propose le nouveau plan de financement suivant :

Dépenses	Recettes		
Travaux 12 lots	234 891.44	DETR 35% (20 à 35% du HT)	91 009.83
HONORAIRES:		DSIL 15%	39 004.21
Architecte	18 791.32		
SPS	2 080.00		
Bureau contrôle	2 725.00		
Diagnostic amiante	208.33	Autofinancement HT	80 014.05
Etude de sol	1 332.00	Prêt sur 10 ans 1,2%	50 000.00
Total des dépenses HT	260 028.09	Total des recettes HT	260 028.09
TVA 20 %	52 005.62	FCTVA	0.00
		Autofinancement TTC	132 019.66
Total des dépenses TTC 312 033.71		Total des recettes TTC	312 033.71

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Abandonne l'idée de faire conventionner les deux logements,
- Accepte le nouveau plan de financement ci-dessus,

 Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de Madame la Préfète de la Charente au titre de la DETR et de la DSIL et de signer tous les documents se reportant à ces dossiers.

<u>05032019.06</u> - Autorisation de signature d'une convention de mise à disposition d'agents pour la MSAP de Saint-Séverin

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la Maison de Services au Public (MSAP) de Saint-Séverin est animée par Mme Stéphanie FAVRAIS, agent de la commune de Saint-Séverin, mis à disposition de la Communauté de communes, à raison de 24/35e, au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2e classe.

De la même manière, l'entretien des locaux est assuré par Madame Nadine SOCHARD, agent communal mis à disposition de la Communauté de communes, à raison de 1.25 heure par semaine, au grade d'adjoint technique territorial.

Une convention de mise à disposition avait été établie entre la commune et la Communauté de communes, échue depuis le 31 décembre 2018.

Afin de renouveler ces mises à disposition, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention de mise à disposition pour une durée de deux ans.

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve et autorise Monsieur le Maire à :

Signer la convention de mise à disposition de Mesdames Stéphanie FAVRAIS et Nadine SOCHARD pour une durée de deux années, à compter du 1^{er} janvier 2019, avec la Communauté de communes Lavalette Tude Dronne.

<u>05032019.07</u> - Versement aide séjour culturel au compte 6574 sur le budget de la commune

Monsieur le Maire a été saisi par M. et Mme FAURE Dominique d'une demande de participation financière à un séjour en Auvergne pour leur fille Déborah.

Il rappelle que lors du conseil municipal du 23 mai 2018, il avait été décidé d'étendre l'aide de 40 €, versée jusqu'à présent aux élèves étant scolarisé du primaire au collège, aux élèves du secondaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- De verser une aide de 40 € à la famille de Mme Déborah FAURE, élève au lycée Gué de Balzac, domiciliée 18 Place du Château, sous condition qu'elle est pris part au séjour ;
- La dépense sera imputée au compte 6574-Divers sur le budget de la commune 2019.

<u>05032019.08</u> – Détail versement des contributions aux organismes de regroupement au compte 65548 – autres contributions sur le budget de la commune

Monsieur le Maire propose de verser les différentes contributions aux organismes de regroupement au compte « 65548 – Autres contributions » sur le budget de la commune 2019 de la façon suivante :

	Dénomination	Montant
1 SYNDICAT MIXTE DE LA FOURRIERE		800.00 €
2	Service ADS : Communautés de Communes des 4B Sud Charente et de Lavalette Tude Dronne	6 000.00 €
3	SDEG 16	16 000.00 €
4	SIVOS DU RIBERACOIS	1 400.00 €
5	ATD 16	2 500.00 €
MONTANT TOTAL		26 700.00 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder aux versements des contributions aux organismes de regroupement au compte « 65548 – Autres contributions » sur le budget de la commune 2019.

05032019.09 - Campagne frelons asiatiques 2019

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis 2017 le Conseil Départemental de la Charente ne collabore plus à la destruction des nids de frelons asiatiques sur le territoire de la Charente. De plus le Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours n'intervient qu'en cas de danger imminent pour les personnes au sein des bâtiments publics (école, salle des fêtes, mairie).

En 2017, le Conseil Municipal avait décidé de payer la destruction des nids de frelons asiatiques actifs du 15 juin au 15 octobre et avait voté contre la participation financière des particuliers.

M. le Maire demande au Conseil Municipal s'il souhaite que la commune traite la destruction des nids de frelons asiatiques et si le taux de prise en charge est de 50 % ou 100 % par la commune.

Après un vote à main levée le Conseil Municipal :

- DECIDE de prendre en charge la destruction des nids actifs de frelons asiatiques en 2019.
- VOTE, à la majorité (10 voix pour 100 % et 4 voix pour 50%), pour la prise en charge à 100% par la commune

<u>05032019.10</u> – Approbation des comptes de gestion 2018 de la commune de St- Séverin et des budgets annexes

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal les résultats constatés aux comptes de gestion 2018 présentés par le Trésorier pour :

- COMMUNE de SAINT-SÉVERIN et budgets annexes :
 - TRANSPORT
 - ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal,

Considérant que les chiffres émis en dépenses et en recettes sur l'exercice 2018 par M. le Trésorier de CHALAIS, sont conformes à ceux des comptes administratifs présentés par Monsieur le Maire, n'émet aucune observation et APPROUVE les COMPTES DE GESTION de l'exercice 2018, des établissements suivants :

- COMMUNE de SAINT-SÉVERIN et budgets annexes :
 - TRANSPORT
 - ASSAINISSEMENT

<u>05032019.11</u> – Approbation du compte administratif du budget annexe transport 2018

Monsieur le Maire présente le compte administratif du budget annexe Transport 2018 et se retire. Le Conseil Municipal désigne M. Jean Clément MOREAU, 1^{er} adjoint au Maire, pour présider les débats et mettre la délibération au vote. Le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget annexe Transport 2018 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

 Dépenses
 9 877.42 €

 Recettes
 6 872.48 €

 Déficit de clôture :
 - 682.70 €

Investissement

 Dépenses
 5 116.00 €

 Recettes
 5 116.00 €

Besoin de financement : 0.00 €

Hors de la présence de M. Alain RIVIÈRE, Maire, sous la présidence de M. Jean Clément MOREAU, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le compte administratif du budget annexe Transport 2018.

<u>05032019.12</u> – Approbation du compte administratif du budget annexe assainissement 2018

Monsieur le Maire présente le compte administratif du budget annexe Assainissement 2018 et se retire. Le Conseil Municipal désigne M. Jean Clément MOREAU, 1er adjoint au Maire, pour présider les débats et mettre la délibération au vote. Le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget annexe Assainissement 2018 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses 86 872.45 € Recettes 74 089.10 €

Excédent de clôture : 77 954.19 €

Investissement

 Dépenses
 35 055.08 €

 Recettes
 28 687.00 €

Excédent de clôture : 20 033.04 €

Restes à réaliser : 0.00 €

Hors de la présence de M. Alain RIVIÈRE, Maire, sous la présidence de M. Jean Clément MOREAU, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le compte administratif du budget annexe Assainissement 2018.

05032019.13 - Approbation du compte administratif du budget communal 2018

M. le Maire présente le compte administratif du budget de la commune 2018 et se retire. Le Conseil Municipal désigne M. Jean Clément MOREAU, 1^{er} adjoint au Maire, pour présider les débats et mettre la délibération au vote. Le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget de la commune 2018 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

 Dépenses
 466 724.02 €

 Recettes
 650 134.89 €

Excédent de clôture : 586 294.85 €

Investissement

Dépenses 439 700.05 €
Recettes 464 375.41 €

Restes à réaliser :

 Dépenses
 216 861.00 €

 Recettes
 71 349.43 €

Besoin de financement : 289 822.07 €

Hors de la présence de M. Alain RIVIÈRE, Maire, sous la présidence de M. Jean Clément MOREAU, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le compte administratif du budget communal 2018.

05032019.14 - Affectation du résultat du budget annexe transport 2018

Le Conseil Municipal sous la présidence de M. le Maire, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2018, dont les résultats, conformes au compte de gestion se présentent comme suit :

Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice 2018	- 3 004.94 €
Résultats antérieurs reportés	2 322.24 €

Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2018 : - 682.70 €

Section d'investissement

Solde d'exécution cumulé 12 588.43 €

Besoin de financement 0.00 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter au budget annexe transport 2019, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 de la façon suivante :

- ✓ Solde d'exécution de la section d'investissement reporté en votant R001 « excédent d'investissement reporté », la somme de 12 588.43 €
- ✓ Le déficit de fonctionnement est porté sur la ligne budgétaire 002 « déficit de fonctionnement reporté » soit 682.70 €

05032019.15 - Affectation du résultat du budget annexe assainissement 2018

Le Conseil Municipal sous la présidence de M. le Maire, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2018, dont les résultats, conformes au compte de gestion se présentent comme suit :

Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice 2018	- 12 783.35 €
Résultats antérieurs reportés	90 737.54 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2018 :	77 954.19 €
0 11 111	

Section d'investissement

Solde d'exécution cumulé

Restes à réaliser :

20 033.04 €

0.00 €

Solde d'exécution reporté

20 033.04 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter au budget annexe assainissement 2019, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 de la façon suivante :

- ✓ Solde d'exécution de la section d'investissement reporté en votant au R001 « excédent d'investissement reporté », la somme de 20 033.04 €
- ✓ Solde d'exécution de la section de fonctionnement porté sur la ligne budgétaire 002
 « excédent de fonctionnement reporté » soit 77 954.19 €

05032019.16 - Affectation du résultat du budget communal 2018

Le Conseil Municipal sous la présidence de M. le Maire, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2018, dont les résultats, conformes au compte de gestion se présentent comme suit :

Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice 2018	183 410.87 €
Résultats antérieurs reportés	402 883.98 €

Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2018 : 586 294.85 €

Section d'investissement

Solde d'exécution cumulé - 144 310.50 €

Restes à réaliser dépenses : - 216 861.00 €
Restes à réaliser en recettes : 71 349.43 €

Solde d'exécution reporté - 289 822.07 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter au budget communal 2019, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 de la commune de la façon suivante :

- ✓ Affectation en réserves R1068 en investissement la somme de : 289 822.07 €
- ✓ Le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002
 « excédent de fonctionnement reporté » soit 296 472.78 €

05032019.17 - Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'article L.1636-B sexies du code général des Impôts reconnaissant aux conseils municipaux la compétence du vote des taux des taxes foncières et taxe d'habitation.

Monsieur le Maire invite le conseil à fixer les taux des 3 taxes qui permettront le financement de ses projets.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité des membres présents :

le taux des 3 taxes directes locales (taxe d'habitation, taxes foncières sur les propriétés bâties et les non bâties) est inchangé par rapport à l'exercice 2018.

Taxe d'habitation : 7.37 %
 Taxe sur le foncier bâti : 20.89 %
 Taxe sur le foncier non bâti : 34.91 %

Informations diverses:

Inauguration de la crèche : Monsieur Bruno MERCIER est chargé de l'organisation d'un moment convivial à propos de cette rencontre.

Lors de la prochaine réunion de chantier le 06/03/2019, il sera décidé la date du déménagement de la crèche Babibulle et du centre de loisirs. Les agents du service technique vont aider à cette démarche.

Monsieur le Maire fait le point sur les différents travaux en cours :

16 rue du Périgord : Les murs sont montés, le plancher hourdis est posé, la charpente sera livrée le 11 mars 2019 - Fin des travaux prévue en juillet 2019.

18 rue du Périgord :

Monsieur le Maire informe que l'étude de sol a été réalisée. L'appel d'offres sera déposé sur le site des marchés publics le 07 mars prochain avec l'aide de l'ATD16 afin de vérifier son dépôt avant publication définitive. Le lancement des travaux est prévu pour la mi-juin 2019.

Emploi saisonnier: Monsieur le Maire informe que Monsieur Jean Clément MOREAU a été saisi pour une demande d'emploi saisonnier au service technique par un jeune de la commune. Il indique que cela dépendra du travail à réaliser mais surtout des congés du personnel technique durant la saison estivale notamment juillet-août 2019.

Le Conseil Municipal se prononce de façon favorable pour l'embauche momentanée d'une personne au service technique selon les besoins du service.

Internet à la salle des fêtes : Monsieur Bruno MERCIER prend la parole et informe que les membres du Club du 3ème âge souhaitent obtenir la connexion Internet à la salle des fêtes ainsi que le Club du ping pong afin de communiquer les résultats des matchs. Monsieur Bruno MERCIER rappelle l'obligation formulée lors de la commission de sécurité d'avoir un accès téléphonique dans la salle polyvalente. Monsieur Bruno MERCIER, après de rapides calculs, en arrive à la conclusion que l'opération se chiffrerait à 400 € par an avec le téléphone et la Wifi en 3 points dans le bâtiment, toutefois se rajouterai à cela, le prix de l'installation.

Le Conseil Municipal se prononce favorablement sur cette requête, et précise que la ligne téléphonique serait bloquée pour les usagers avec néanmoins, l'activation de la fonction pour les appels d'urgence et indique, par ailleurs, que les associations pourraient payer une participation

équivalente à 100.00 € par an et que la commune pourrait prendre en charge à hauteur de 200.00 € par an.

Monsieur Bruno MERCIER est chargé de contacter un ou plusieurs prestataires afin de produire les devis nécessaires à cette prise de décision.

Formation personnel technique : Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée que les agents du service technique sont en formation ce mardi 05 et le mercredi 06 mars en vue de l'obtention du certificat individuel professionnel des produits phytopharmaceutiques visant à réduire et à sécuriser l'usage des produits phytosanitaires.

Pôle médical: Monsieur Bruno MERCIER est chargé de l'organisation de la rencontre avec les différents intervenants au pôle médical, les pharmaciens et le nouveau médecin généraliste afin de faire connaissance autour d'un moment convivial dans le courant du mois de mars.

Halte camping-car: pour faire suite aux différents constats où certains camping caristes profitent de la gratuité de l'électricité et stationnent plusieurs jours durant, l'ensemble du Conseil est favorable à l'achat d'un panneau indiquant que le stationnement est limité à 3 jours afin d'être en concordance avec l'arrêté pris le 23 avril 2018.

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal l'échange téléphonique avec Monsieur Xavier GENDRON de l'Agence Départementale de l'aménagement à Montmoreau. Lequel lui fait part des doléances de Mme Maryline GUIMARD, la buraliste qui souhaiterait voir installer d'autres barrières empêchant le stationnement sur le trottoir au niveau de la vitrine de son magasin ; L'une d'entre elles ayant été détériorée dernièrement par un véhicule. Monsieur le Maire souligne ce sujet épineux et indique avoir confiée l'étude de ce projet à M. GENDRON. Affaire à suivre.

Monsieur le Maire indique qu'une armoire ignifugée pour l'accueil sera à prévoir dans les achats en investissement reste à déterminer la contenance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est déclarée close à 22 H 30.

Signatures:

Patrick BENOIT	Sébastien DESAGE	Karine FOURRE-GALLURET
Patrick GALLES	Teddy GENDRON	Christian MARCADIER
Emmanuel MEAR Absent excusé	Bruno MERCIER	Jean Clément MOREAU
Andréa MORGAN	Marie Edith PLANTIVERT	Alain RIVIERE
Sylvette SIMONET	Jacky SOCHARD	Marie-Claude TELEMAQUE